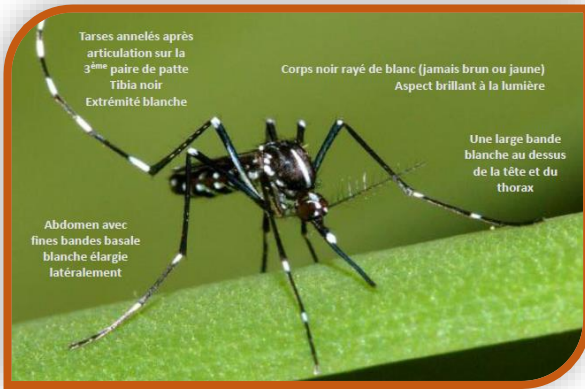


Surveillance et lutte contre les vecteurs et leurs réservoirs transmis par le moustique tigre (*Aedes albopictus*) susceptibles de transporter un agent infectieux constituant un risque pour la santé publique dans les limites administratives du port de St-Malo selon l'Arrêté Préfectoral en cours de validation

Identification du moustique tigre : *Aedes albopictus*



Dans le cadre de la lutte contre le moustique tigre et plus généralement les moustiques vecteurs, le maintien de l'hygiène et de la salubrité constitue la principale action de lutte à visée préventive. Dans le cadre du Règlement Sanitaire International (RSI), **l'objectif est de mettre en place des mesures préventives pour limiter le risque d'importation, d'exportation et de circulation de vecteurs et de pathogènes** pour lesquels aucun vaccin efficace n'existe (paludisme, dengue, chikungunya, Zika et virus du Nil occidental)

Exemple de gîtes potentiel gîtes en eaux pouvant favoriser le développement d'*Aedes albopictus* :



Action à mettre en place :



Neutralisation physique du gîte (Actions les plus simples et les plus économiques) :

- Vider 1 fois/semaine tous les réceptacles pour éviter l'eau stagnante
- Ranger à l'abri de la pluie les objets mobiles
- Jeter les déchets : pneumatiques, bidons usagers, seaux... pouvant servir de rétention d'eau
- Retourner
- Couvrir de façon complètement hermétique ou à l'aide d'un voilage moustiquaire fin

Curage / Nettoyage du gîte :

Le curage et l'entretien (exemple : retirer les feuilles mortes ou les déchets) des différents gîtes permettent de faciliter l'écoulement de l'eau.

En cas de découverte de moustique tigre, signaler la situation auprès de l'Agence Nationale de Sécurité Sanitaire (ANSES) :

<https://signalement-moustique.anses.fr>

Et informer EDEIS Port Saint-Malo Cancale :

contact@saintmalo-cancalle.port.bzh

02 99 20 51 00

Pour toutes informations complémentaires :
<https://www.bretagne.ars.sante.fr/la-lutte-antivectorielle>

